

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSECOMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le vingt-cinq du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI**, premier vice-président.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 22	Absents 13	Procurations 3
VOTE PUBLIC		
Pour 24	Contre 0	Abstentions 1

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ - F. MARCHETTI - JM. NOBILI – E. ORSINI - M. PARIGGI – L. PINELLI – J. ROBICHON – A. SANTINI – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy.

Absent(s) : M. MP. ANTONELLI – JB. CECCALDI - J. LUCIANI - N. MARIANI – E. MUNIER – J. PAOLINI – JP. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI - R. SANTELLI – JM. SEITE – G. SELLIER – E. SUZZONI

Absent(s) ayant donné procuration : G. BRUN à A. SANTINI - J. GUGLIELMACCI à D. BICCHIERAY – M. LUCIANI à S. BERENI

Secrétaire : F. MARCHETTI

Date de convocation : 18/02/2015

Date d'affichage :

OBJET :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

*_**

ZONE INDUSTRIELLE

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L2341-1 à L2343-2 et L.1617-1, R.241-1 à 241-33.

Vu la délibération du conseil communautaire du 22/04/2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014 de la zone d'activité de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire du 08/12/2014 approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 de la zone d'activité de la communauté de communes,

Le Premier vice-président expose les conditions d'exécution du budget de la zone d'activité de l'exercice 2014, et informe l'assemblée que la commission des finances dans sa séance du 19 février 2015 a émis un avis favorable.

Le premier vice-président demande au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2014 de la zone d'activité de la communauté tel que présenté.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, dont une abstention,

ADOpte, le compte administratif 2014 de la zone d'activité de la communauté arrêté comme suit :

RESULTAT DE L'EXECUTION			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat
Total du budget	1 035 931.71	1 246 928.87	210 997 16
Fonctionnement	63 385.07	486 928.87	423 543.80
Investissement	549 002.84	15 444.00	-533 558.84
002 résultat reporté N-1	423 543.80		-423 543.80
001 solde d'Inv N-1		744 556.00	744 556.00

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	486 928.87	486 928.87	
Investissement	549 002.84	760 000.00	210 997.16

Fait et délibéré, le 25 février 2015
Pour copie conforme
Le Premier vice-président

